

Franckesche Stiftungen zu Halle

La Partie Des Chasse De Henri IV.

Collé, Charles

A Vienne, MDCCLXVIII.

VD18 12826413

Scene VIII.

Nutzungsbedingungen

Die Digitalisate des Francke-Portals sind urheberrechtlich geschützt. Sie dürfen für wissenschaftliche und private Zwecke heruntergeladen und ausgedruckt werden. Vorhandene Herkunftsbezeichnungen dürfen dabei nicht entfernt werden.

Eine kommerzielle oder institutionelle Nutzung oder Veröffentlichung dieser Inhalte ist ohne vorheriges schriftliches Einverständnis des Studienzentrums August Hermann Francke der Franckeschen Stiftungen nicht gestattet, das ggf. auf weitere Institutionen als Rechteinhaber verweist. Für die Veröffentlichung der Digitalisate können gemäß der Gebührenordnung der Franckeschen Stiftungen Entgelte erhoben werden.

Zur Erteilung einer Veröffentlichungsgenehmigung wenden Sie sich bitte an die Leiterin des Studienzentrums, Frau Dr. Britta Klosterberg, Franckeplatz 1, Haus 22-24, 06110 Halle (studienzentrum@francke-halle.de)

Terms of use

All digital documents of the Francke-Portal are protected by copyright. They may be downloaded and printed only for non-commercial educational, research and private purposes. Attached provenance marks may not be removed.

Commercial or institutional use or publication of these digital documents in printed or digital form is not allowed without obtaining prior written permission by the Study Center August Hermann Francke of the Francke Foundations which can refer to other institutions as right holders. If digital documents are published, the Study Center is entitled to charge a fee in accordance with the scale of charges of the Francke Foundations.

For reproduction requests and permissions, please contact the head of the Study Center, Frau Dr. Britta Klosterberg, Franckeplatz 1, Haus 22-24, 06110 Halle (studienzentrum@francke-halle.de)

[urn:nbn:de:hbz:ha33-1-219290](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:ha33-1-219290)

SCENE VIII.

Un PAYSAN *ayant sur le dos une charge de bois.*

Le Duc de SULLY, le Duc de BELLEGARDE, le Marquis de CONCHINY.

Le PAYSAN, *chantant sur l'air des Forgerons de Cythere.*

Je suis un Bucheron

Qui travaille & qui chante

Le Duc de SULLY, *arrétant le Paysan.*

Qui va là? qui es-tu?

Le PAYSAN, *jettant son bois de frayeur, & tombant aux genoux de M. de Sully.*

Miséricorde! Messieurs les Voleurs, ne me tuez pas.... Mon cher Monsieur, si vous êtes leux Capitaine, ordonnais-leux qu'ils me laissent la vie.... la vie, Monsieur le Capitaine, la vie! Vla quatre Patards & trois Carolus, c'est tout c'que j'avons.

Le Marquis de CONCHINY.

Vous! Capitaine des Voleurs, mon cher Sur-Intendant! Cela est piquant au moins, mais très-piquant!

Le Duc de SULLY, *d'un ton sévère.*

C'est plaisanter bien à propos, & bien légèrement, Monsieur!

Le Duc de BELLEGARDE, *au Paysan.*

Leve-toi, mon bon-homme, leve-toi; nous ne sommes point des Voleurs, mais des

48 LA PARTIE DE CHASSE

Chasseurs égarés, qui te prions de nous conduire
au plus prochain Village.

Le PAYSAN.

Eh! parguenne, Messieurs, vous n'êtes qu'à
une portée de fusil de Lieurfain,

Le Duc de SULLY.

De Lieurfain, dis tu?

Le PAYSAN.

Oui, Monsieur, & v'navais qu'à me suivre.

Le Duc de BELLEGARDE.

Bien nous prend que ce soit si près; car nous
sommes excédés de lassitude.

Le Marquis de CONCHINY.

Et nous mourons de faim. Dis-moi, l'ami:
trouverons-nous là de quoi?

Le PAYSAN, *l'interrompant.*

Oh oui, car je vous vous mener cheux le
Garde-Chasse de ce canton; vous y trouverais
des lapins par centaine; car ces gens-là ils man-
giont les lapins, eux; & les lapins nous man-
giont, nous.

Le Duc de SULLY, *donnant de l'argent au
Payfan.*

Tiens, mon enfant, voilà un Henri; con-
duis-nous.

Le Duc de BELLEGARDE, *lui en donnant aussi.*

Tiens, mon pauvre garçon.

Le Marquis de CONCHINY, *lui en donnant de
même.*

Tiens encore. Eh bien? nous crois-tu tou-
jours des Voleurs?

Le